L'hon. M. FIELDING: Je me rappelle que le grand rédacteur du "Globe", l'honorable George Brown, est allé à Washington en 1874, non pas comme ambassadeur officieux, mais en qualité de commissaire dûment autorisé par le Gouvernement ca-nadien; et si le "Globe" d'aujourd'hui veut rendre service au pays sachons le reconnaître.

M. J. D. REID: Le ministre des Finances a-t-il envoyé M. MacDonald à Washington comme négociateur?

L'hon. M. FIELDING: Si l'honorable député l'affirme. . .

M. J. D. REID: Mais vous ne le niez pas.

L'hon. M. FIELDING: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nier la moitié des choses que l'honorable député rapporte.

M. J. A. CURRIE: Pourquoi n'a-t-on pas conféré au rédacteur actuel du "Globe" la même dignité qu'on avait conférée à son prédécesseur?

L'hon. M. FIELDING: Mon honorable ami peut-il me dire exactement quels étaient les pouvoirs qui avaient été conférés à son prédécesseur?

M. J. A. CURRIE: Je le puis. J'ai le document devant moi, si vous voulez que j'en donne la lecture.

L'hon. M. FIELDING: J'espère bien que non.

M. HUGHES: Le seul point important est que c'est le Gouvernement canadien qui a fait la première salutation ou la premiède génuflexion ou qui a ouvert les négociations.

L'hon. M. FIELDING: Ce que vient de dire l'honorable député n'a pas l'ombre de vérité. Je crois cette réponse assez claire pour que mon honorable ami la comprenne.

M. HUGHES: Pas du tout.

L'hon. M. FIELDING: C'est pourtant le mieux que je puisse faire. Comme je l'ai dit, le président des Etats-Unis a envoyé un télégramme invitant le ministre des Finances à le rencontrer à Albany pour discuter la question.

M. J. A. CURRIE: A qui le télégramme a-t-il été envoyé?

L'hon. M. FIELDING: A moi-même. Je n'ai pas ce télégramme sur moi, sans cela je le lirais. Mais je puis ajouter que le président a exprimé le désir que le premier ministre fût aussi présent. Le président a dit qu'il désirait éviter tout désaccord avec le Canada; et je suis certain que M. Taft,

tout désaccord fût évité.

Mais on lui avait fait remarquer que les termes de la loi concernant le tarif maximum ne lui donnaient qu'une latitude bien limitée. Il comprenait qu'il n'était pas entièrement libre de régler la question sui-vant son désir personnel, et il en vint à la conviction qu'il fallait discuter cet article

eu la preuve dans ses visites annuelles dans notre pays, désirait beaucoup que

du tarif.

M. Taft est un avocat éminent; il a été juge et plusieurs personnes de son entourage immédiat étaient d'avis qu'il se croirait obligé, comme avocat et ex-juge, à donner à l'article du tarif maximum une interprétation dégagée de tout sentiment personnel; mais il ne désirait pas interpréter cet article à notre désavantage. Au contraire, je suis certain qu'il aurait préféré, s'il fallait ne pas s'en tenir strictement à la lettre, interpréter l'article de façon à pouvoir arriver à un règlement amical de la question. Lorsqu'on prétendit que c'était nous faire de grandes concessions en nous exemptant des droits du tarif maximum, nous nous crûmes obligés d'exprimer un avis contraire. Nous pensâmes que si les Etats-Unis nous demandaient de leur faire quelques concessions, ils devaient de leur côté nous en faire dans leur tarif actuel. Lorsque l'on nous proposa, comme moyen de passer à travers la difficulté, que nous devrions leur accorder les avantages du traité français, nous répondîmes: "Non, si vous voulez nous faire des concessions directes dans votre tarif actuel, nous serons prêts à discuter avec vous". Le président fit re-marquer qu'il n'avait pas le pouvoir de faire cela; que le congrès seul le pouvait, et que le congrès allait lentement dans ces questions; mais il nous donna l'assurance positive de son désir d'avoir avec le Canada les relations commerciales les plus amicales possibles.

Il a prononcé un discours à l'université d'Albany dans ce sens, discours que j'ai entendu, et il a accordé une interview au rédacteur du "Globe", que les honorables membres de la gauche liront je l'espère, et dans laquelle il exprimait les mêmes sentiments; et dans toutes ses conversations avec moi, il m'a donné l'assuranc la plus formelle de son désir de voir les Etats-Unis nouer avec le Canada des relations commer-

ciales plus intimes.

M. SPROULE: Qui était responsable de l'interprétation de cette partie de la loi américaine qui dit que lorsqu'un pays traite sans raison les Etats-Unis autrement que ne le fait un autre pays on imposera, percevra, et exigera sur tout article importé d'un pays étranger dans les Etats-Unis ou autant parce qu'il comprend la responsa-bilité que lui impose sa charge élevée, que dans l'une de ses possessions (excepté les îles Philippines, l'île de Guam et Intuila) parce qu'il a été en relations amicales avec le droit de douane prescrit dans le tableau la population du Canada, comme on en a et l'article premier de cette loi, et en plus

M. J. A. CURRIE.